



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023

**N° C14_12_2023_21B - Pose d'un sol sportif pour le gymnase de Brioux-sur-Boutonne -
Financement de l'opération (annexes)**

***Cette délibération annule et remplace la délibération n° C14_12_2023_21 du 14 décembre 2023
Motif : Erreur matérielle d'écriture***

Annexe(s) :

- Plan de financement
- Convention avec les communes

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	52	12	64	26

Pour : 64	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 8 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

DIATTE Sylvie, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVREARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à PICHON Gilles), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à GIRAULT Anne), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BOURDIER Christine)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BONNET Line, BROSSARD François, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GRASSWILL François, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, VALERY Nicolas, WATTEBLED Frédéric

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Pose d'un sol sportif pour le gymnase de Brioux-sur-Boutonne - Financement de l'opération (annexes)

*Cette délibération annule et remplace la délibération n° C14_12_2023_21 du 14 décembre 2023
Motif : Erreur matérielle d'écriture*

Annexe(s) :

- Plan de financement
- Convention avec les communes

Vu l'article L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

La communauté de communes est compétente pour la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire. Une opération de construction d'un nouveau gymnase communautaire sur la commune de Brioux-sur-Boutonne est programmée ; les études sont en cours.

Le gymnase actuel est toujours utilisé. Le sol sportif de cet équipement a cependant fait l'objet d'une dépose en 2020 pour des raisons de sécurité. Les usagers de cet équipement pratiquent leur activité depuis cette date sur une dalle béton.

Ainsi, afin de soutenir les associations locales utilisant l'aire d'évolution sportive en leur permettant de pratiquer leur activité dans des conditions optimales, les communes ont souhaité participer à sa réhabilitation en versant une subvention de fonctionnement. A ce titre, un fonds de concours d'intérêt commun est mis en place.

La communauté de communes, maître d'ouvrage de l'opération porte 50 % de l'opération. La commune de Brioux-sur-Boutonne participe, quant à elle, à hauteur de 35,13 % de l'opération et le reste est réparti entre les 18 autres communes du bassin de vie de Brioux-sur-Boutonne selon le plan de financement ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la convention de financement jointe en annexe,
- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer les avec les communes, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le 24/04/2024



ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_21B-DE

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le 24/04/2024



ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_21B-DE